



Commune
de MARSONNAS

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU 25 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 19/07/2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CANIVET Cathy, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, HAHNEMANN Jean-Louis, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine

Excusés : BEREZIAT Jean-Louis (décédé) – RIPOUROUX Pascal – CASANOVA Valérie - PAGNEUX Romuald - GADIOLLET Marilyne

Pouvoirs : RIPOUROUX Pascal à BAR Yoann - CASANOVA Valérie à COLMARD Grégory - PAGNEUX Romuald à DUPONT Marcelin

Quorum : le quorum est atteint. - **Secrétaire de séance** : COLMARD Grégory

Ordre du jour :

Présentation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Logements et cantine : devis de remplacement des menuiseries et des volets

Entretien : cuisinière de la salle des fêtes

Cantine : démontage et remise en état des radiateurs

Maternelle/salle des fêtes : diagnostics amiante et plomb

Projets urbanisme durable 2025 et révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Acquisition « La Renardière » - Droit de préférence

Animaux errants (convention)

Borne de recharge pour véhicule électrique – Décision

Copieurs numériques (mairie/école/bibliothèque)

Recensement 2025 : du 16/01 au 15/02/2025 – Coordinateur communal et agents recenseurs

Requalification du centre-bourg : organisation de la réunion publique le 17 octobre 2024

Fibre optique : organisation de la réunion publique le 7 novembre 2024

Logement : dédit Appartement 1 - 52 route du Sougey

Comité des fêtes : acquisition de chapiteaux

Pétanque Club de Marsonnas : demande de subventions

Chantiers et travaux en cours : peinture de la cantine, nettoyage des vitres...

Demande de subvention AFM Téléthon

Comptes-rendus des réunions extérieures

Prochaines dates de réunion du conseil municipal

Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 20/06/24 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Présentation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Présentation de l'étude de faisabilité concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments de la commune de Marsonnas par la société Ingetec's, ingénierie des fluides, entreprise de Bourg-en-Bresse. La commune de Marsonnas dispose de plusieurs bâtiments raccordés sur un seul et même point de livraison type « Branchement à Puissance Surveillée de puissance souscrite de 168 KVA triphasé + neutre », ces bâtiments sont les suivants : la salle des fêtes, l'école maternelle et primaire, le préau, la garderie et la cantine. La mairie a communiqué à la société ses consommations facturées par le fournisseur d'électricité pour les années 2022 et 2023, permettant de constater des consommations en énergie relativement stables d'une année sur l'autre. Au regard des demandes formulées par la commune, il a été étudié deux scénarios, le premier en autoconsommation avec revente du surplus, le second avec revente totale de la production.

89 630 kWh sont consommées chaque année avec des consommations faibles en été (de juin à octobre). Le projet prévoit des panneaux qui ne seraient pas intégrés mais installés en surimposition : 184 modules pour 368 m² de panneaux. 2 scénarios ont été étudiés : scénario 1 subventionnable : autoconsommation + revente du surplus (temps de retour sur investissement de 5,8 années avec un taux de rentabilité de 18,55%) et scénario 2 (non subventionnable) : vente totale de la production (temps de retour sur investissement de 8,8 années avec un taux de rentabilité de 10,63 %). Enveloppe budgétaire 80 000€.

Logements et cantine : devis de remplacement des menuiseries et des volets

Le conseil municipal adopte le remplacement d'un volet roulant à la cantine, par la société RDO de Confrançon, par un volet roulant en aluminium pour un montant de 689,04 HT, ainsi que le remplacement des 4 volets des 2 logements au-dessus de la mairie en PVC par l'entreprise Pauget de Boissey, pour un montant de 5 378,04 HT.

Entretien : cuisinière de la salle des fêtes

Demande d'intervention d'une entreprise pour évaluer les travaux de remise en état de la cuisinière de la salle des fêtes.

Cantine : démontage et remise en état des radiateurs

Le conseil municipal accepte le devis pour le démontage et le remontage des radiateurs de la cantine, et le changement des pièces hors d'usage, par la société DSPlomberie, pour un montant de 393,76 HT.

Maternelle/salle des fêtes : diagnostics amiante et plomb

Présentation du rapport d'analyse des candidatures et des offres pour la réalisation d'une mission de diagnostic amiante et plomb avant travaux pour la salle des fêtes et une classe maternelle. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain propose la société AINDICE pour un montant forfaitaire de 370€ HT (rapport amiante et plomb) + un prix unitaire entre 29 et 34€ HT selon la nature du matériau, à multiplier par le nombre nécessaire de prélèvements.

Projets urbanisme durable 2025 et révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

27 866 m² de terrain sont actuellement constructibles sur la commune mais tous ne sont pas vendables ou en vente. Moins de la moitié serait donc susceptible d'être vendu. Aujourd'hui Grand Bourg Agglomération propose un appel à projet d'urbanisme durable permettant de bénéficier d'un accompagnement pour faire émerger un projet d'aménagement d'urbanisme. Le conseil municipal émet le souhait d'être accompagné à l'unanimité.

Acquisition « La Renardière » - Droit de préférence

Dans le cadre du droit de préférence, la mairie ne souhaite pas acquérir la parcelle boisée AD 212 « La Renardière ».

Animaux errants (convention)

La SPA peut délivrer des bons de stérilisation-identification (puce ou tatouage) pour les chats errants, le conseil municipal accepte que la commune puisse faire appel à cette possibilité en cas de besoin.

Borne de recharge pour véhicule électrique – Décision

Le conseil municipal accepte de signer une convention avec le SIEA dans la mesure où cette signature n'engage pas financièrement la commune. Le maire reprend attache auprès du SIEA dans les délais les plus brefs pour en avoir confirmation.

Copieurs numériques (mairie/école/bibliothèque)

Suite au bilan annuel, Rex Rotary propose dans le cadre de sa prestation, le remplacement du copieur de l'école qui montre des signes de faiblesse et l'installation d'un copieur noir et blanc dans la salle de réunion de la commune pour une augmentation mensuelle par rapport au contrat actuel de 20 euros par mois.

Recensement 2025 : du 16/01 au 15/02/2025 – Coordinateur communal et agents recenseurs

Thérèse ROMIEU est nommée coordinatrice communale. Nadine PALLANDRE et Jean-Luc VERNE, agents recenseurs.

Requalification du centre-bourg : organisation de la réunion publique le 17 octobre 2024 :

Heure à confirmer (17h30 ou 18h30). Installation à prévoir.

Fibre optique : organisation de la réunion publique le 7 novembre 2024 : réunion à 18 heures. Installation à prévoir.

Logement : dédit Appartement 1 - 52 route du Sougey : changement de locataire au 1^{er} août 2024.

Comité des fêtes : acquisition de chapiteaux : le conseil municipal accepte de participer exceptionnellement au remplacement des 2 nouveaux chapiteaux vétustes à hauteur de 200 euros TTC.

Pétanque Club de Marsonnas : demande de subventions

Le conseil municipal accepte de participer aux travaux de mise aux normes électriques à hauteur de 850 euros TTC.

Chantiers et travaux en cours : peinture de la cantine, nettoyage des vitres...

L'ensemble des vitres et encadrement de fenêtre ont été lavés par la société Carr'eau en juillet pour un montant de 820,80 €

Demande de subvention AFM Téléthon : le conseil municipal ne donne pas suite à la demande.

Prochaines dates de réunion du conseil municipal

Prochaines dates du conseil municipal : **mercredi 18 septembre 2024 à 19h30 – Jeudi 24 octobre à 19h30**

Fin de la séance à 22h40

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Guy ANTOINET



La secrétaire de séance,

Grégory COLMARD

